



Urgent Licenciement faute grave ou lourde

Par **Matrix**, le **13/04/2016** à **10:48**

Bonjour, Je suis en mise à pied conservatoire depuis 10 jours, j'ai volé 20000e à mon patron .je suis joueur de casino et souhaite me faire interdire.j'ai eu mon entretien mais je n'ai pas avoué.mon patron a porté plainte .je suis convoqué au commissariat.je souhaiterai avoir un accord avec mon patron a l.amiable.quel recours puis je avoir.j'ai déjà eu le même soucis il y a 2ans et demi pour une petite somme que je rembourse à mon ancien employeur.pouvez vous m'aider .a ce jour je n'ai pas de nouvelles de mon patron

Par **morobar**, le **13/04/2016** à **17:44**

Bonjour,

[citation]quel recours puis je avoir[/citation]

Dans l'ordre:

* dire que c'est un crétin de vous faire confiance, et qu'il est donc normal de le voler

* lui promettre de le rembourser au centuple.

Ceci dit vous n'avez aucun recours. L'action publique est mise en mouvement, et même un retrait de plainte pourrait ne pas suffire à la stopper.

En outre comme vous n'avez pas avoué le vol, vous n'avez aucun moyen de négociation avec cet employeur.